

C'est pourquoi le nombre de personnes de la maison de publicité et de la station de télévision qui ont pris part à ces travaux a été réduit au strict minimum. Les enregistrements ont eu lieu le samedi 22 et le dimanche 23, parce que le studio était disponible et aussi parce que c'étaient les jours qui convenaient le mieux aux ministres en cause.

Bien que le gouvernement ait décidé d'avance de procéder à certains préparatifs en vue de la diffusion de renseignements, le choix définitif de l'emplacement de l'aéroport n'a pas été fait avant la réunion du cabinet du 27 mars. Avant cette réunion, le gouvernement du Québec avait demandé que d'autres entretiens aient lieu, et le gouvernement fédéral y avait consenti, en signalant que la question serait débattue lors de la réunion du cabinet du jeudi 27 mars. Mais en l'occurrence, on ne put s'entendre sur une date qui aurait convenu aux deux parties.

Au cours de la réunion du cabinet du 27 mars, on nous présenta un exposé d'ordre technique sur les avantages relatifs des différents emplacements à l'étude, et plus tard dans la matinée, on décida du choix de l'emplacement. Ensuite le premier ministre (M. Trudeau) communiqua avec le premier ministre M. Bertrand pour lui faire savoir qu'une décision avait été prise et l'avertir qu'il recevrait par courrier spécial une lettre lui exposant en détail les motifs dont s'inspirait la décision du gouvernement fédéral.

Les députés le savent déjà, la décision du gouvernement a été communiquée à la Chambre peu après le début de sa séance du jeudi 27 mars. Immédiatement après, les avis d'expropriation étaient déposés dans la province de Québec. Une fois de plus, par mesure de précaution, il était essentiel que ces documents soient entre les mains de nos représentants sur les lieux, afin que les avis d'expropriation puissent être déposés tout de suite après l'annonce de la décision du gouvernement.

Pour que le gouvernement puisse procéder aux expropriations dès l'annonce de la décision, il fallait que tout soit prêt bien avant que la décision finale soit prise. Des plans ont été établis à l'égard des emplacements les plus avantageux qui auraient pu être choisis. Ce qui, de toute évidence, représente bien des efforts inutiles. Toutefois, ce dédoublement d'efforts avant la prise d'une décision a permis de sauver du temps une fois la décision arrêtée. Nous étions prêts à donner suite à la décision du cabinet, peu importe lequel des emplacements les plus avantageux serait choisi.

En dépit de toutes les précautions et du caractère secret de l'affaire, on pourrait toujours soutenir qu'une fuite était possible au cours des derniers jours avant la présentation des documents d'expropriation. On m'avait dit, toutefois, que même si une telle fuite était possible, cela ne changerait rien au prix des terrains. Le prix de terrains expropriés est établi d'après les ventes de terrains semblables dans la région, au cours d'une certaine période de temps. Il n'est pas déterminé par des transactions isolées peu de temps avant l'expropriation. C'est dire qu'un spéculateur ne pourrait réaliser aucun profit d'un achat de dernière heure. Ainsi, même si, en principe, nous avons pris toutes les précautions pour garder l'affaire secrète jusqu'au dernier moment, de toute façon, personne n'aurait pu réaliser de profits par spéculation à la dernière minute.

D'une manière générale, j'ai la certitude que toutes les mesures possibles de sécurité ont été prises et qu'il n'y a pas eu d'indiscrétion au sein du cabinet. Si certains documents préliminaires, destinés à informer de manière complète le public sur une question de cette importance, où les considérations techniques étaient primordiales, ont été préparés, les responsables de ces documents savaient parfaitement que le cabinet ne prendrait de décision définitive qu'immédiatement avant l'annonce du gouvernement. Il n'a donc jamais été exclu que ces documents préparatoires ne soient jamais utilisés si, pour une raison ou pour une autre, le gouvernement avait décidé de ne pas donner suite aux recommandations qui lui étaient faites et qui étaient essentiellement basées sur des considérations techniques plutôt que politiques.

● (2.20 p.m.)

Pour résumer, monsieur l'Orateur:

1. Le processus de consultation, essentiel pour en arriver à une décision objective, exige la participation d'une foule de personnes, de divers paliers de gouvernement et ministères de l'État.
2. La plus grande discrétion possible a été observée et toutes les précautions utiles ont été prises pendant tout ce processus.
3. Le gouvernement devait préparer à l'avance les initiatives à prendre après l'annonce de l'emplacement. En fait, les avis d'expropriation ont été adressés quelques minutes à peine après ma déclaration à la Chambre.
4. Même s'il y avait eu fuite pendant les derniers jours, il eût été à peu près impossible pour quiconque de réaliser des bénéfices d'ordre spéculatif.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur